



Audierne, le 29 mai 2026

Le maire

Aux

Membres du conseil municipal

Objet : Elections sénatoriales de 2026 –conseil municipal pour la désignation des délégués communaux

Notre référence : DG/FL/ICP/CF/2026-108  
Dossier suivi par Isabelle COSSEC-PETIT  
Directrice générale des services  
[dgs@audierne.bzh](mailto:dgs@audierne.bzh)

Madame, Monsieur,

Le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. Il précise également que les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Je vous informe donc que cette séance du conseil municipal se tiendra en salle du conseil (au 1<sup>er</sup> étage) en mairie d'Audierne :

**Le vendredi 5 juin 2026 à 18h30**

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants pour les élections sénatoriales de 2026

Annexes jointes :

- Arrêté préfectoral du 13 mai 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026 ;
- Tableau relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants pour les communes de 1000 à 8999 habitants

Je vous remercie de votre présence, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le maire,  
Florent LARDIC